

Fiche mémo - Alsh

Les actes ouvrant droit du périscolaire



Calcul selon la plage horaire appelée également offre de service.

Le financement est fonction de l'amplitude de l'offre et non fonction du temps de présence de l'enfant.

Exemple : 1 seule offre d'accueil	Exemple : Plusieurs offres d'accueil
Si les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 8h30 le matin = financement d'1 heure	1 ^{ère} offre de 7h00 à 8h30 = financement d'1h30 2 ^{ème} offre : de 8h à 8h30 = financement de 30 mn



Contacts

Votre référent, chargé.e de conseil et développement
Mail : aides.partenaires@caf17.caf.fr
Barèmes et réglementation consultables sur caf.fr